

Point sur le plafonnement

lun 10/05/2021 - 13:31



Chère consœur, cher confrère,

Comme vous le savez, l'Arcep -Autorité en charge de la régulation de la distribution de la presse- a lancé une consultation publique jusqu'au 11 juin sur les règles de détermination des quantités servies aux points de vente.

La régulation des quantités est une mesure de bon sens visant à livrer, pour chaque titre, un nombre d'exemplaires en cohérence avec les ventes moyennes du marchand. Des avantages à la clé : une logistique simplifiée et des coûts de transport et de stockage en baisse, moins d'inventus, une empreinte carbone réduite pour toute la filière, du temps de gagné pour les marchands de presse, des linéaires moins saturés pour les clients, et donc des produits presse mieux mis en valeur et plus attractifs à la vente...

La régulation des quantités est, pour les marchands de presse, une étape essentielle étroitement liée à la réforme de l'assortiment : il s'agit, pour résumer, que chacun de nous soit livré de l'éventail de titres adapté à sa clientèle et à la taille de ses linéaires, dans les bonnes

quantités.

Conformément à la loi Bichet modernisée, notre filière doit s'accorder autour d'un projet interprofessionnel définissant les règles en matière d'assortiment et de détermination des quantités servies aux points de vente. Sur ces dossiers transversaux qui touchent tous les acteurs de la filière, un consensus doit se dégager. Nous y travaillons avec les autres organisations professionnelles représentatives, ainsi que les SADP France Messagerie et MLP.

Daniel Panetto
Président